

# Voyage «visite de Barcelonne» du 20 au 24 mai 2019

## Demande de devis

### Cahier des charges et modalités pratiques

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur : collège Le Fenouillet à La Crau (83260)

Nombre de participants : 33 (30 élèves et 3 accompagnateurs)

Personnes en charge de l'organisation :

Mme Sandra VIVIER– enseignant référent - mail : [0831200m@ac-nice.fr](mailto:0831200m@ac-nice.fr)

Mr Christophe GUILLERM – gestionnaire - mail : [gestionnaire.0830012m@ac-nice.fr](mailto:gestionnaire.0830012m@ac-nice.fr)

tel : 04 94 01 41 50

**Transport** : aller-retour au départ du parking du collège Le Fenouillet, 264, rue Louis Méric, 83260 La Crau. Par route : bus grand tourisme de capacité suffisante avec sanitaires utilisables et accessibles et accompagné d'un chauffeur connaissant les destinations (comprenant, le cas échéant, tous les frais de chauffeur(s), de péage et de parking) Les transports sur place se feront en car ou autre moyen de transport collectif autre que les transports en commun, pour des raisons de sécurité.

**Offre** : le candidat doit produire une proposition détaillée « clef en main »

- Le prix individuel par participant (y compris les accompagnateurs)
- Le coût total
- Le détail entre le coût du transport, de l'hébergement et des visites (détail par visite)

Le prix doit comprendre :

- La réservation préalable et les visites inscrites au programme
- Les transports de tous types lors des visites sur place avec un chauffeur connaissant les lieux
- l'hébergement en famille d'accueil
- Tous les repas (petits déjeuner, déjeuners, dîners). Il est exclu qu'un éventuel repas durant le trajet de retour soit laissé à la charge des participants. Le premier repas « aller » pourra être à la charge des parents sous forme d'un pique-nique (avec un arrêt dans un endroit permettant la prise de repas à l'abri des intempéries).

Toutes les assurances (facultatives et obligatoires) ainsi qu'une assurance (individuelle ou collective) doivent être précisées et indiquées.

Les modalités de calcul en cas de changement d'effectif à la baisse et les limites admises en indiquant au moins le prix pour un élève en moins.

Le prix sera réputé comprendre toutes les charges, taxes, frais de péage ou de stationnement.

Aucune indemnité ou somme de toute nature ne pourra être réclamée en sus au collège.

Pour les repas, le collège adressera au prestataire avant le séjour la liste des élèves présentant des intolérances alimentaires, allergies ou des régimes particuliers. Le prestataire en tiendra compte dans les repas proposés aux élèves, ainsi que dans les consignes données aux familles le cas échéant (ex : allergies aux animaux ou autres).

Le prestataire précisera dans son offre les mesures de suivi du groupe pendant le séjour (contact physique sur place, hotline en cas de problème...)

**Modalités pratiques** : les enseignants se verront remettre par le prestataire l'ensemble des documents nécessaires pour le bon déroulement du voyage, ainsi que les billets d'entrée, vouchers et autres, à l'exclusion expresse de toute somme, en liquide ou par chèque (cas des visites à payer sur place par exemple) ou de tout autre avantage en nature (cartes de téléphones prépayées ou autre). Toute manipulation de fonds versés directement par le prestataire à l'enseignant est proscrite par la loi (gestion de fait), et passible de sanction pour l'enseignant comme pour le prestataire. Le collège se réserve donc le droit de rejeter par principe toute offre comprenant ce type de proposition. Pour les visites, si certaines doivent être payées directement sur place et ne peuvent être payées en amont par le prestataire, ce point sera précisé dans l'offre. Le cas échéant, le prestataire se chargera de l'organisation et de la réservation, en précisant dans son offre la somme dont l'établissement devra s'acquitter sur place : une régie sera alors remise par l'agent comptable à l'enseignant organisateur. Ces sommes seront donc déduites du total du coût du séjour. Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde. Les prix sont fermes et définitifs. L'engagement de l'établissement ne pourra être tenu pour effectif qu'après la signature par le chef d'établissement du contrat avec le prestataire dûment approuvé par le conseil d'administration de l'établissement et après que la délibération du conseil d'administration ait acquis son caractère exécutoire. La signature du contrat de réservation de l'agent entraîne un engagement sur un effectif déterminé de participant et la mise en application des conditions d'assurance annulation.

**Programme du séjour** : les offres des prestataires doivent tenir compte des souhaits pédagogiques des enseignants (précisés ci-dessous), mais peuvent faire des propositions de programme au-delà des demandes formulées s'ils le jugent pertinent.

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : Qualité des services (réponse du programme par rapport aux attentes pédagogiques et moyens mis à disposition, notamment l'encadrement) 55 % - Prix : 45 %

**Programme souhaité** :

Départ le lundi matin et arrivée sur site en début d'après-midi. De J1 à J5, typologie des activités souhaitées (à agencer selon le programme proposé) selon la liste suivante.

Obligatoire :

- visite guidée du quartier gothique et de la cathédrale ;
- visite guidée de la Sagrada Família
- un jeu de piste dans la ville
- Atelier mosaïque et trencadis de Barcelone

Facultatif et non exhaustif (variantes acceptées) :

- visite du port de Barcelone en golondrinas
- visite du parc Guell
- visite guidée du musée Dali
- visite guidée de la Casa Batlló
- Excursion encadrée à Montjuic
- Excursion encadrée visite des Ramblas
- Excursion encadrée visite du marché de la Boqueria